CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E154975** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2025**

ÉDITÉ LE 24/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2009

Raison sociale : RAYAN-S

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/02/2022

Capital : 1 000 000

4 RUE SIMONE SIGNORET
27800 BRIONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BERNAY 2009B00124

Siret : 512 889 395 00053

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 6102679-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011179101304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011179101304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 02 32 45 80 15 **Fax :**

Portable : 06 67 21 13 04

Responsabilité légale :
KERKOUCHE HAMID DIRECTEUR GÉNÉRAL / KERKOUCHE TAREK PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : secretariat@rayan-s.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 545 226 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	14	21/06/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.